

La rafle du Vel' d'Hiv'

Laurent Joly (CNRS)

Il existe une vraie singularité de l'année 1942 : la moitié des Juifs déportés depuis la France l'ont été entre juillet et novembre 1942.

I) Les éléments explicatifs généraux sur l'année 1942

a- Une convention d'armistice dure, derrière laquelle s'abriteront les dirigeants de Vichy pour se dédouaner (à l'inverse de la lettre du maire de Bruxelles du 04/07/42)

Art.3 : « droits de la puissance occupante » : réquisitions mais pas pillages ou viols (soldats allemands condamnés par leur autorité)

Occupant doit respecter droit de la famille et des individus / la propriété privée

Art.19 : Vichy accepte l'arrestation des ressortissants allemands de zone libre (Bousquet se protègera derrière cet article en disant que les Juifs livrés étaient allemands, en fait souvent polonais ou de nationalité indéterminée)

Par exemple deux anciens ministres de gauche de Weimar (Hilferding et Breitscheid sont arrêtés à Marseille et livrés en février 1941)

Il n'y a pas de cadre légal aux rafles, mais un cadre politique

b- Vichy, dès le départ, se dit qu'il y a nécessité pour la France vaincue de s'adapter à l'ordre nouveau

Il faut donc s'inscrire dans cet ordre nouveau, sans co-belligérance

L'occupant prétexte des raisons sécuritaires pour prendre des mesures contre Juifs (parce que la Convention de la Haye reste une protection légale)

Le recensement des magasins en 1941 se fait dans ce cadre

Les Allemands sont au courant du projet de Statut des Juifs. Ils pensent un moment inciter Vichy à y inclure des mesures économiques. Il s'agit d'une vente forcée plus qu'une spoliation des magasins (l'argent de la vente est conservé par les vendeurs juifs).

Vichy crée une loi qui permet d'interner les juifs étrangers (expulsés d'All, ou E

c- En 1941, avant Barbarossa, la guerre paraît presque finie (on considère que l'Angleterre sera bientôt vaincue)

L'occupant allemand se prépare à la déportation après la victoire

⇒ En se penchant sur le droit, les **Allemands utilisent les lois de Vichy pour interner des juifs**

Mais Vichy hésite, car leur volonté ne correspond pas complètement aux lois (il y a peu de juifs étrangers en zone occupée). Donc les Allemands incitent Vichy à créer un ministère spécifique. Vichy rentre dans le piège et Darlan accepte la création du Commissariat Général aux Questions Juives par Xavier Vallat.

⇒ **Mettre dans la loi française tout ce qu'il y a dans les ordonnances allemandes**, dans l'espoir que l'Allemagne retire ses ordonnances (par souverainisme)

L'Allemagne ne retire pas ses ordonnances et en rajoute (26/04/41 : officialise la spoliation, puis 22/07/41 le blocage comptes bancaires)

⇒ **1941, 1^e rafles par les Allemands contre juifs étrangers**, en se basant sur les lois françaises

L'Allemagne communique sur « 3700 juifs "indésirables", arrêtés par Vichy, pour qu'ils aillent travailler et enfin se rendre utiles ». Il s'agit d'une rafle par convocation à la police (58% efficacité / 42% qui entrent en clandestinité).

Après cette rafle, utilisation d'une nouvelle technique, le blocage d'un arrondissement (le 1^{er} à être concerné est le 11^e arrondissement).

La 3^e rafle en décembre 41 à Paris vise des juifs français (c'est la « rafle des notables »). Vichy proteste (Anciens Combattants, notables...) et dit aux Allemands qu'il y aurait plein d'autres juifs à arrêter prioritairement (Vallat « nous avons des milliers de juifs indésirables »)

En parallèle, Vichy refuse étoile jaune en janvier 42 après une première demande allemande en décembre 41 (en prétextant une « erreur psychologique », car « on n'a pas besoin de ça pour persécuter des Juifs »)

On note donc qu'il y a un souci de mesurer la réaction de l'opinion publique.

d- En avril 42, Laval revient au pouvoir avec l'objectif de relancer et amplifier la collaboration, et la faire réussir

Dans le même temps, l'administration militaire allemande revient à Karl Oberg, représentant d'Himmler (= on note donc un déclassement de l'armée dans cette mission).

Bousquet veut supprimer les « polices parallèles ». C'est un pur technocrate, sa culture politique vient de la gauche radicale-socialiste, il n'est pas intéressé par les militants d'extrême-droite

Il dit aux All de lui faire confiance, et de le laisser mettre en place une police efficace

Il arrivera à faire croire à ses juges qu'il n'avait rien fait (déclare avoir dit aux All « si vous voulez créer un état pour les juifs en Europe orientale, demandez l'aide de la Croix Rouge »)

L'Allemagne lui réclame 40 000 Juifs et Juives. Bousquet accepte, en précisant qu'il n'y aurait pas de juifs français

II) La rafle du vel' d'hiv'

a- Préparation

Il y a à cette date 135 000 Juifs à Paris, dont 90 000 portent l'étoile jaune (ordonnance allemande de début juin 42). Le fichier juif de 1941 a corrigé celui de 1940.

L'idée d'une grande opération s'impose comme la chose logique à faire, car l'Allemagne peut disposer de la police française (presque 20 000 policiers à Paris + structure de la Préfecture de Police)

Un accord est validé, dont les détails sont discutés avec Danneker

27 000 fiches de personnes de plus de 16 ans sont extraites du fichier (mais les enfants de moins de 16 ans vont être arrêtés avec leurs parents). 80% des enfants en bas âge sont Français

b- Rafle exécutée uniquement par policiers

Mobilisation d'inspecteurs des RG, d'officiers de Police Judiciaire, d'élèves de l'Ecole de Police, de gardiens de la paix). Il n'y a pas de miliciens ou de groupes collaborationnistes.

L'efficacité dépend des instructions des commissaires d'arrondissement (commissaires de voie publique), qui ne demandent pas tous de faire du zèle (c'est-à-dire défoncer les portes ou pas)

Le bilan est inférieur aux attentes : 2 fois sur 3, les gens ne sont pas là le 16 juillet au matin

c- Une catastrophe humanitaire

Rien n'avait été prévu ou anticipé, la chaleur et la promiscuité sont terribles.

Les camps de Beaune-la-Rolande et Pithiviers ne sont pas prévus, rien n'est prêt là-bas non plus

d- Le « crime dans le crime »

3 000 enfants sont internés seuls à Pithiviers puisque leurs parents ont été déportés sans eux (pas d'équivalent en Europe), malgré les suppliques de l'UGIF et d'amis, proches ou voisins, venus réclamer les enfants. Ces enfants sont Français, nés en France de parents étrangers.

BILAN

- 36 000 juifs sont déportés en moins de 4 mois en 1942
- La population, bouleversée, ne fait pas la distinction juifs français/étrangers comme l'annonçait Pétain le 3 juillet
- L'hostilité aux juifs est plus forte en zone libre (où ils arrivent où viennent de se réfugier) mais la déclaration des évêques fin août sensibilise la population
- Même si Vichy prend conscience de difficultés de continuer rafles, elles continuent : 17 000 Juifs sont arrêtés en 1943 / 15 000 en 1944

En 1942, Vichy est co-décisionnaire et complice, d'où les procès mémoriels.

Sur Bousquet :

- Biographie de Pascale Froment en 1991

<https://www.babelio.com/livres/Froment-Rene-Bousquet/347204-:~:text=Belle%20%C3%A9vocation%20de%20la%20vie,et%20propose%20les%20faits%20froidement%20.>

- Livre de Robert Badinter sur le Procès Bousquet

<https://www.fayard.fr/livre/le-proces-bousquet-9782213722337/>

Pour compléter

<https://parolesdhistoire.fr/index.php/2022/05/30/250-la-rafle-du-vel-dhiv-avec-laurent-joly/>

<https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2023-3-page-177.htm>

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-cours-de-l-histoire/petain-acteur-de-la-solution-finale-3096569>